



Recommandation de sécurité No. 125

Date de la publication	09.06.2017
No. reg. du rapport final	2015121302
Déficit de sécurité	<p>Le dimanche 13 décembre 2015, à 16 h 30, un incendie s'est déclaré dans le compartiment moteur d'un car postal au Locle (NE). Personne n'a été blessé, le véhicule a été fortement endommagé.</p> <p>L'incendie qui s'est déclaré dans le compartiment moteur du car postal est dû au fait que les tuyaux en matière synthétique d'alimentation en carburant du moteur qui passent près du boîtier du turbocompresseur ont fondu en raison de la chaleur dégagée par ce boîtier. Le carburant qui s'est écoulé s'est enflammé et a déclenché l'incendie. Facteur contributif: Une prescription lacunaire au sujet de la disposition des conduites de carburant et l'absence de contrôle de cette dernière ont contribué à l'incendie.</p> <p>Les tuyaux en matière synthétique d'alimentation en carburant du moteur qui passent près du boîtier du turbocompresseur ont fondu en raison de la chaleur dégagée par ce boîtier. Le carburant qui s'est écoulé s'est enflammé et a déclenché l'incendie.</p>
Recommandation de sécurité	<p>Le SESE recommande à l'OFT de transmettre à l'Office fédéral des routes (OFROU) qui effectue la réception par type de véhicule, conformément à l'article 12 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, édition du 1er octobre 2016, la recommandation de sécurité suivante:</p> <p>Lors de la réception par type de véhicule, de porter une attention particulière afin qu'aucun composant en matière synthétique ne soit installé dans le compartiment moteur, sans dispositif de protection adéquat, à proximité d'un élément générant un rayonnement de chaleur important.</p>
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Mise en oeuvre. La société Solaris Suisse a modifié tous les véhicules du type concerné (Solaris Urbino 8.9H) en circulation en Suisse. Une isolation thermique a été installée au niveau du turbocompresseur ; la disposition des conduites ainsi que les matériaux ont été changés. L'usine de fabrication de Solaris en Pologne a en outre été informée de ces mesures par le représentant en Suisse. Elle a donc pris les précautions nécessaires dès les livraisons suivantes de véhicules du type 8.9H depuis l'usine.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Rapport final